



## AVIS DE COURSE

**Championnat Régional Bassin Alpes Maritimes Optimist Open Skiff  
Grade : 5B, Niveau L  
19 novembre 2023**

**Autorité Organisatrice : Société des Régates  
d'Antibes**

### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
  - 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
  - 1.3. les règlements fédéraux.
- la régate minime individuelle ne comptera pas pour les sélections interrégionales.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. Les inscriptions se feront à l'adresse suivante :  
[https://antibes.axyomes.com/client/regate\\_1.php?regate\\_id=123845&controle=d3ffbddd](https://antibes.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=123845&controle=d3ffbddd)
- 3.2. Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent la présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence ClubFFVoile mention « compétition ».
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant jusqu'au 16/11	Montant jusqu'au 19/11
Optimist	10 €	20 €
Open Skiff	10 €	20 €

#### 5. PROGRAMME

##### 5.1. Confirmation des inscriptions :

Dimanche 19 novembre de 9h à 10h30.

Le lieu de déchargement se situe sur le parking en face de la base de voile de la société des Régates d'Antibes et la confirmation d'inscription se trouve sous le hall de l'école de voile.

##### 5.3. Jour de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Catégorie
Dimanche 19 novembre	Course 11h	Optimist Open Skiff

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions
- affichées selon la Prescription Fédérale

#### 7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Parcours de type trapèze.

#### 8. CLASSEMENT

8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.  
A l'issue de ces courses, un classement optimist sera édité

#### 9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

#### 10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- 3 premiers optimist minimes et première féminine.
- 3 premiers optimist benjamins et première féminine.
- 3 premiers Open Skiff et première féminine

### **11. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

### **12. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

### **13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

SOCIETE DES REGATES D'ANTIBES

Quai Nord du Port Vauban - 06600 ANTIBES

04.92.91.13.13. - Fax. 04.92.91.13.96.

E.mail : [secretariat@sr-antibes.fr](mailto:secretariat@sr-antibes.fr)

Site : <http://www.sr-antibes.fr/>